

Website Disclosure

Nom du Produit : AXP Allianz FvS Bond Opportunities

ISIN code : LU1481584016

Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 529900AYLOOGX8UQNNQ49

Version : 23 octobre 2023

A) RÉSUMÉ

Les informations suivantes concernent le fonds public¹ de Flossbach von Storch Invest S.A. et décrivent les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant par les compartiments.

B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier met en avant des caractéristiques écologiques ou sociales mais ne vise pas d'objectif d'investissement durable.

C) CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Les caractéristiques environnementales et sociales suivantes sont promues par le compartiment comme faisant partie de la stratégie d'investissement :

- Des critères d'exclusion avec des caractéristiques sociales et environnementales sont mis en œuvre.
- Une politique de participation est mise en œuvre dans le cadre de la stratégie d'investissement afin de pouvoir agir en faveur d'une évolution positive en cas d'incidence négative particulièrement grave sur certains facteurs de durabilité lors des investissements.

D) STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Flossbach von Storch intègre pleinement les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à plusieurs niveaux. Une analyse ESG spécifique examine les facteurs de durabilité en termes d'opportunités et de risques potentiels et évalue si une entreprise se distingue de manière négative en raison de ses activités environnementales et sociales et de la manière dont elle les gère. Dans le cadre du processus d'analyse, une attention particulière est accordée à la bonne gestion de l'entreprise, puisque sa gouvernance est responsable de son développement durable. Dans le cadre d'une participation active en tant qu'actionnaire, Flossbach von Storch suit une politique de participation fixe et des lignes directrices pour l'exercice des droits de vote.

E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Il est investi à hauteur de 51 % au moins dans des titres et des instruments du marché monétaire, correspondant aux caractéristiques environnementales ou sociales du compartiment. La part d'investissements restante peut concerner, entre autres, des liquidités et des produits dérivés.

F) SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Lors de la prise en compte des principaux impacts négatifs sur la durabilité conformément à l'article 7, paragraphe 1a du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la transparence), le compartiment met particulièrement l'accent sur les indicateurs PAI suivants : émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2), intensité des émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone sur la base des scopes 1 et 2 et consommation d'énergie non renouvelable. En outre, une attention particulière est portée aux violations des

¹ Compartiments: Flossbach von Storch – Dividend; Flossbach von Storch - Bond Opportunities; Flossbach von Storch – Global Emerging Markets Equities

principes du Pacte mondial des Nations Unies, aux violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux mesures et processus visant à se conformer à ces principes et Principes directeurs. La surveillance ne se base donc pas sur des fourchettes ou des seuils rigides que les entreprises doivent respecter ou atteindre, mais plutôt sur une évolution positive dans l'utilisation des indicateurs et, si possible et si nécessaire, sur une action en ce sens.

Le contrôle porte sur le respect des exclusions suivantes, appliquées en fonction de seuils de chiffre d'affaires. Sont exclus les investissements dans des entreprises dont

- >0 % du chiffre d'affaires est issu des armes controversées,
- >10 % du chiffre d'affaires est issu de la production et/ou de la distribution d'armement,
- >5 % du chiffre d'affaires est issu de la production de produits du tabac,
- >30 % du chiffre d'affaires est issu de l'extraction et/ou la distribution de charbon.

En outre, les entreprises qui ont commis de graves violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies sans espoir d'y remédier et les émetteurs souverains considérés comme « non libres » selon l'indice de Freedom House sont exclus. Le contrôle du respect des critères d'exclusion est effectué à la fois avant qu'un investissement soit réalisé et de manière continue pendant la détention de l'investissement.

G) MÉTHODOLOGIES

Si de graves répercussions négatives sont identifiées, on veillera à une évolution positive dans l'utilisation des indicateurs et, si possible et si nécessaire, on œuvrera en ce sens. Dans le cadre de l'analyse ESG ainsi qu'à l'aide d'un processus d'actionnariat actif dédié, le développement des entreprises est accompagné, surveillé et mesuré pour savoir si une évolution positive se produit. Le compartiment s'est engagé à exclure les investissements dans des entreprises reposant sur des modèles commerciaux spécifiques. Le respect des exclusions est mesuré à l'aide de seuils de chiffre d'affaires, de listes d'exclusion ainsi que de l'analyse ESG interne.

H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données constituent le fondement de l'analyse ESG. Pour une évaluation efficace des entreprises concernant leur gestion des principaux effets négatifs ciblés, la qualité des données est au premier plan. Pour cette raison, nous avons recours aux données primaires des entreprises. Nous n'utilisons actuellement les données ESG de fournisseurs tiers (Bloomberg et MSCI) que comme source secondaire. Elles peuvent donner des indications intéressantes mais ne remplacent pas notre propre analyse. Les données MSCI ainsi que nos propres listes d'exclusion sont utilisées pour surveiller les critères d'exclusion.

I) LIMITES AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX DONNÉES

Les données liées aux émissions de scope 3 ainsi que celles sur la production d'énergie à partir de sources non renouvelables ne sont pas prises en compte dans le processus d'investissement et de participation en raison de la qualité et de la couverture insuffisantes des données. Afin d'améliorer la qualité et la couverture des données PAI, Flossbach von Storch entretient des échanges directs avec les sociétés de portefeuille concernées pour améliorer la transparence des données.

J) DUE DILIGENCE

Flossbach von Storch est tenu de faire preuve d'une grande prudence en ce qui concerne la sélection et la surveillance des instruments financiers utilisés et a pris des dispositions efficaces en conséquence.

K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Si l'une des entreprises en portefeuille ne traite pas correctement les facteurs de durabilité identifiés comme particulièrement négatifs et susceptibles d'avoir un impact à long terme sur le développement de l'entreprise, cette question est abordée directement auprès de l'entreprise et des efforts sont déployés en vue d'une évolution positive. Flossbach von Storch se considère comme un partenaire constructif (lorsque cela est possible) ou comme un correcteur (lorsque cela est nécessaire), qui fait des propositions appropriées et accompagne la direction dans la mise en œuvre de celles-ci. Si la direction ne prend pas suffisamment de mesures, la direction du fonds utilise ses droits de vote à cet égard, ou réduit ou vend la participation.

L) INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Non disponible.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.